

000081

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant adoption du budget 2024 de la Ville de Pikine

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 30 novembre 2023

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;
- Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
- Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;
- Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

DELIBERE

Article premier : Le budget de la Ville de Pikine pour l'exercice 2024, est adopté en recettes et dépenses à la somme de **sept milliards cinq cent cinquante-quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-sept francs CFA (7 554 385 737 F CFA)** dont :

- Cinq milliards quatre cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent un francs CFA (5 419 998 101 F CFA) en section de fonctionnement ;
- Deux milliards cent trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-six francs CFA (2 134 387 636 F CFA) en section d'investissement.

Article 2 : la présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 30 novembre 2023

Le Maire

Abdoulaye THIMBO